

Nombre de Délégués :

En exercice 114 **Présents** 58 **Procurations** 9 Votants 67

DELIBERATION N°12-220324

Objet: Provision pour le C.E.T. (Compte Epargne Temps)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Ouentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Catherine CHEYROU

Date de Convocation du Comité Syndical : le 08 mars 2024

Etaient présents:

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC Joël PARKITNY

Dominique HERMENAULT BORREZE Sylvie MENARDY CALVIAC EN PERIGORD CARLUX Marie-Laure FERBER CARSAC AILLAC Laurent LACOMBE **Guy ESTRUC PAULIN** Alain PERIQUOI

PECHS-DE-L'ESPERANCE Gérard VIELLE Jacques FERBER SALIGNAC EYVIGUES

SIMEYROLS Jean-Pierre PLANCHE PRATS DE CARLUX Héloïse MARADENE

ST CREPIN ET CARLUCET Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU Gérard TEILLAC ST GENIES ST JULIEN DE LAMPON Jean-Pierre HAMEL Chantal LAVILLE

STE MONDANE Eric BOURDET VEYRIGNAC Jocelyne MANIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC Séverine RAMOS

CASTELNAUD LA CHAP. CENAC ET ST JULIEN

Maurice LAPOUGE DAG! AN DOMME. Francis COUSIN

FLORIMONT GAUMIER

GROLEJAC Jocelyne TIREL-LALAUDE NABIRAT

ST AUBIN DE NABIRAT ST CYBRANET

Christian GARRIGOU Damien BARD Alain BIELHER

ST LAURENT LA VALLEE Lilian GILET

François DEFONTAINE Hervé MENARDIE ST MARTIAL DE NABIRAT Pierre COUDON ST POMPON **VEYRINES DE DOMME** Jean-Pascal FARINA Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES Yves GAROUTY Sylvain BRUNEY **CASTELS-BEZENAC** Hervé CARVES Alain FREREBEAU **MEYRALS** Jacqueline JOUANEL

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

Jean-Marie DESCAMP

COLY-ST AMAND **FANLAC**

LA CHAPELLE AUBAREIL Sébastien FRIT LES FARGES

MONTIGNAC

Hervé DUVAUCHELLE PEYZAC LE MOUSTIER Pierrette BLEMONT ST LEON SUR VEZERE Gé KUSTERS

Patrick LE MELLEDO THONAC VALOJOULX Odile ROUX Jean-Pierre MEGE

AR Prefecture

024-252402284-20240322-12_220324-DE Reçu le 03/04/2024

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC
LA ROQUE GAGEAC
MARCILLAC ST QUENTIN
MARQUAY
PROISSANS
SARLAT LA CANEDA
ST ANDRE-ALLAS
ST VINCENT DE COSSE
ST VINCENT LE PALUEL
STE NATHALENE
TAMNIES
VEZAC

Serge PARRE
Jérôme PEYRAT
Michel ANDRE
Nathalie GLEMAREC
Patrick CROUZILLE
Marlies CABANEL
Céline DUVAL
Nathalie BALLERAND
Eric ALARD

Sylvie DELBARY

Françis VAUCEL Jacques TUNEU

Christine DANGREMONT

Christian ROBLES

Excusés:

VITRAC

Mme Marion CHAPUT (Saint-Geniès), M. Charles MOLINA (Saint-Geniès).

Procurations:

Mme Marie-Pierre VALETTE (Sarlat-la-Canéda) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (Sarlat-la-Canéda); Mme Catherine BERTHELOT (La Chapelle-Aubareil) donne procuration à Sébastien FRIT (La Chapelle-Aubareil); M. Guy PRIESTER (Pechs-de-l'Espérance) donne procuration à M. Gérard VIELLE (Pechs-de-l'Espérance); M. Patrick ARMAGNAT (Domme) donne procuration à M. Francis COUSIN (Domme); M. Pierre CHEVALIER (Borrèze) donne procuration à M. Dominique HERMENAULT (Borrèze); Mme Elisa COUSIN (Aubas) donne procuration à M. Jean-Marie DESCAMP (Aubas); M. Vincent JARDEL (Sergeac) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (Sergeac); Mme Claudine FARFAL (Saint-Cybranet) donne procuration à M. Alain BIELHER (Saint-Cybranet); M. Jean-Jacques ALBIE (Saint-André-Allas) donne procuration à Mme Céline DUVAL (Saint-André-Allas).

Mme Marlies CABANEL (Sarlat-la-Canéda) a été élue secrétaire de séance.

Le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'il convient d'ajuster la provision comptable pour le compte épargne temps :

L'instruction comptable M14 prévoit que des provisions doivent être constituées pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le compte épargne temps (CET) par l'ensemble du personnel. Il est rappelé que l'objectif du compte épargne temps est de permettre aux agents d'épargner leurs droits à congés qu'ils pourront utiliser ultérieurement.

L'instauration du compte épargne temps dans les collectivités et les établissements publics est obligatoire. Les modalités de sa mise en œuvre ont été définies par délibération n°12 du 24/01/2015.

Pour tenir compte des mouvements de personnels et de l'augmentation du nombre de jours épargnés, il convient d'ajuster la provision pour le compte épargne temps comme suit :

Solde CET au 31/12/2023 (en jours)	Indemnisation Catégorie A (150€)	Indemnisation Catégorie B (100€)	Indemnisation Catégorie C (83€)	TOTAL
96	6870	1500	2573	10 943
Situation des comptes à la balance au 31/12/2023				10 000
AJUSTEMENT DE LA PROVISION A REALISER EN 2024				+ 943

Ces provisions sont des écritures d'ordre budgétaires comptabilisées au compte 6815 en dépenses de fonctionnement et au compte 1582 en recettes d'investissement.

AR Prefecture

024-252402284-20240322-12_220324-DE Reçu le 03/04/2024

Ceci exposé, après avis du Bureau Syndical réunis en séance du 18/03/2024, Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- <u>Approuve</u> la constitution d'une provision CET pour faire face aux coûts engendrés par les congés placés sur un compte épargne temps,
- <u>Autorise</u> l'inscription sur le budget primitif du budget général du SICTOM du Périgord Noir de l'exercice 2024, à l'article 6815 en dépenses de fonctionnement et à l'article 1582 en recettes d'investissement, des crédits correspondants à l'ajustement de la provision à hauteur de 943 €.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 22 mars 2024.

Jérôme PEYRAT

Jérôme PEYRAT Président